

**Définition Larmier** : (n.m.) **Sur une corniche, partie saillante et creuse qui permet aux eaux de pluie de s'écouler à bonne distance du mur.**

Formé de larme (latin lacrima de même sens) et du suffixe -ier (qui se rapporte à). Le terme est ainsi défini dans le Dictionnaire de Jean Nicot (1606) : « Larmier, est la iettée de la tuyle ou autre chose issant du couvert d'une maison outre l'aplomb de la muraille de dessous, pour ietter le desgout coulant de la couverture au loing d'icelle muraille, & garder que ledist desgoust ne la corrompe. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

